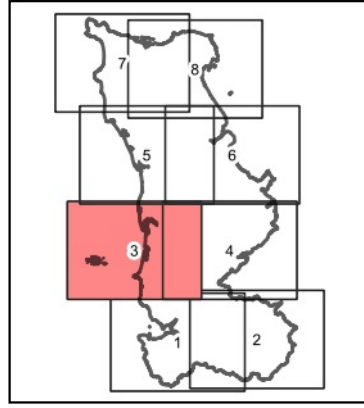


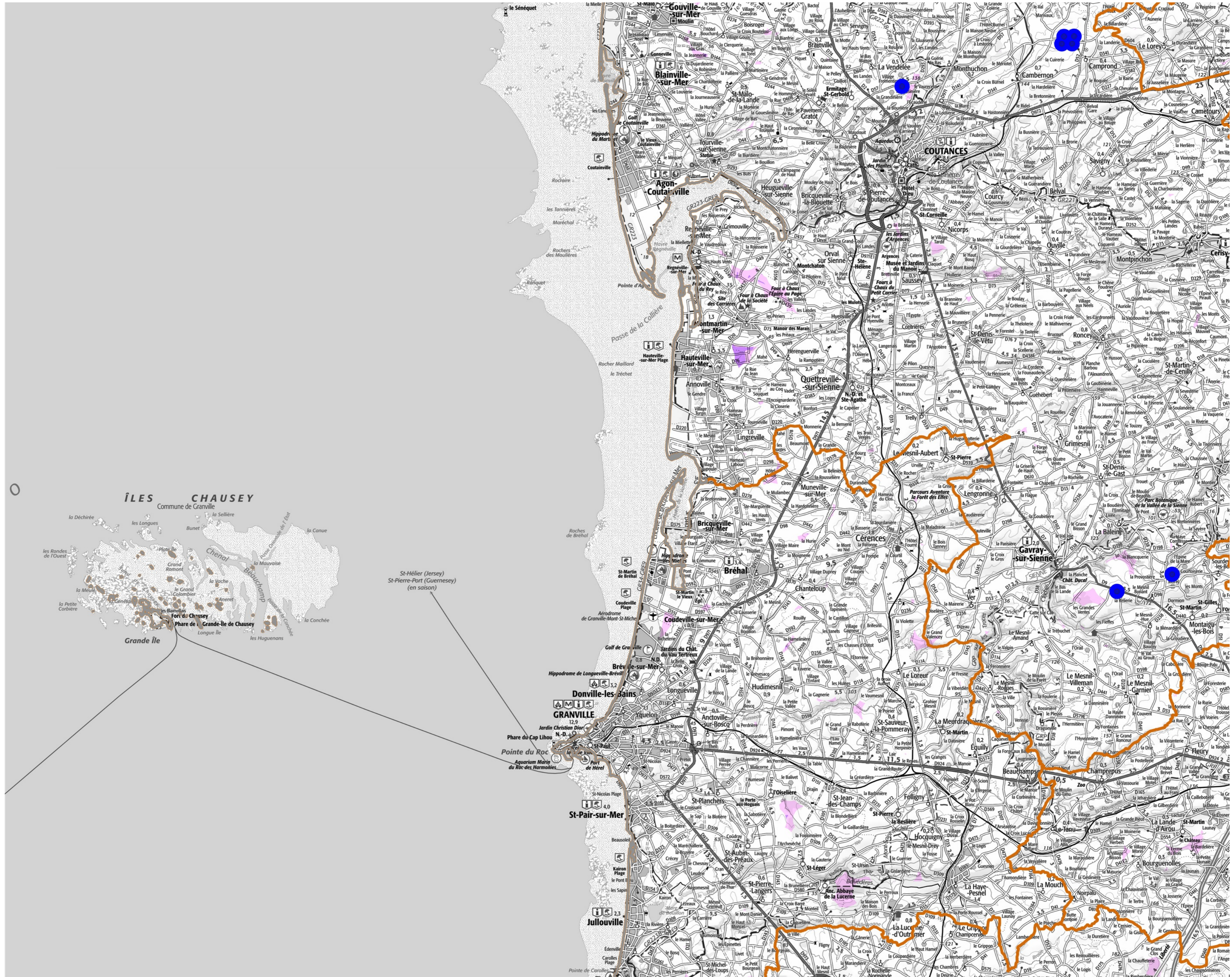
Identification des zones potentiellement favorables à l'éolien en Normandie : niveaux d'enjeux des différentes thématiques (biodiversité, paysage, contraintes techniques) du département. Manche (3/8)



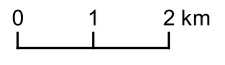
- Mâts éoliens**
- En instruction avec avis de l'AE, autorisé (via AP...) ou en construction
 - En fonctionnement (raccordé)
 - Parc existant non concerné par une augmentation de puissance
 - Parc existant susceptible d'être concerné par une augmentation de puissance
 - Réhibitoire
 - Fort enjeu avéré
 - Enjeu identifié
 - Enjeu local potentiel
 - Limite d'EPCI
 - Limite de département

Carte établies en janvier 2024.

Les zones "réhibitoire" et "fort enjeu avéré" ne seront pas considérées comme zones favorables à l'éolien au sens de l'instruction ministérielle du 26 mai 2021.



La note méthodologique est disponible sur le lien suivant : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/OIPE/NoteMethodologique.pdf>



Sources :
- IGN - Scan100
- DREAL Normandie

Production :
DREAL Normandie
le 18/01/2024